

Daniel Künzi

P-461
Recommandée

REÇU le
22 MARS 2022

Ville de Genève
Service du Conseil municipal
Mme Isabelle Roch-Pentucci
Commission des pétitions
4 Rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Pétition

Genève, 18 mars 2022

Madame, Monsieur,

Avec la présente vous trouverez une pétition adressée au Conseil municipal, suite à l'entretien que nous a accordé la CARTS.

En vous remerciant de traiter cette pétition, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Daniel Künzi

Annexes . – Pétition

- lettre adressé par 34 membres en août 2021 au conseiller administratif de la Ville de Genève, Sami Kanaan, l'informant des irrégularités commises par le comité de la dite association, restée sans suite.

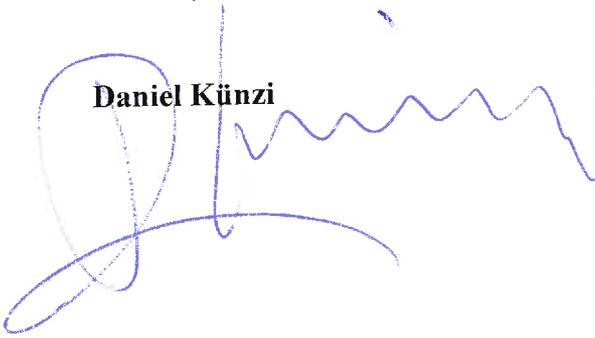
Pétition

Adressée à la Commission des pétitions de la Ville de Genève

POUR UN EXAMEN DES IRRÉGULARITÉS COMMISES PAR LE COMITÉ DU CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE GENÈVE, INSTITUTION SUBVENTIONNÉE PAR LA VILLE DE GENÈVE

Nous demandons l'examen de l'AG du 29 juin 2021 de l'association du Centre de la photographie Genève, l'annulation de celle-ci par le comité (avec l'accord de la Ville de Genève) et l'exclusion d'au moins une vingtaine de ses membres.

Daniel Künzi



Lola Moreno-Künzi



- Annexes : - lettre adressée par 34 membres en août 2021 au conseiller administratif de la Ville de Genève, Sami Kanaan, l'informant des irrégularités commises par le comité de la dite association, restée sans suite.
- Actes de gestion
 - Réponse du Conseiller administratif

Monsieur le Conseiller administratif,

En qualité de membres de l'association et présent-e-s à l'Assemblée Générale du Centre de la Photographie Genève (CPG) le 29 juin 2021, nous adressons cette lettre pour vous informer des disfonctionnements que nous avons constaté dans la gestion du CPG des manquements graves de la part du Comité présidé par Monsieur Charles Pictet.

Ce Comité a été révoqué à la majorité des voix exprimées de ses fonctions par l'Assemblée générale, mais refuse de se soumettre à cette décision et prétend continuer à exercer son mandat.

Au début de l'AG du 29 juin 2021, 43 membres étaient présents, soit environ la moitié des membres de l'association.

Nous souhaitons comprendre pourquoi le Comité avait mis un terme à la collaboration avec le directeur du CPG, Monsieur Joerg Bader, alors qu'il était prévu entre le comité et lui, qu'il exercerait cette fonction jusqu'en 2023, pour assurer entre autres, le bon déroulement de la préparation des travaux de rénovation du BAC.

Nous, signataires de cette lettre, convergeons avec les 51 signataires, principalement responsables institutionnels, qui ont adressé une lettre ouverte au Comité et qui demandent une transition digne pour tous, mettant en cause les raisons et les conditions de la mise à terme de la collaboration avec Monsieur Joerg Bader.

Cette lettre, dont vous trouvez une copie ci-jointe, a été lue le soir de l'Assemblée générale.

Pendant l'Assemblée générale, le Comité a diffamé Monsieur Joerg Bader pour sa gestion. Au moment où il a été annoncé qu'une employée avait quitté le CPG après un arrêt maladie, le Président du Comité, Monsieur Charles Pictet, a laissé entendre que sa maladie était due à la mauvaise direction de l'institution. Il y a vingt ans que Monsieur Joerg Bader dirigeait le Centre avec professionnalisme et ambition. Or, c'est précisément l'arrivée du nouveau comité dirigé par Monsieur Charles Pictet qui coïncide avec une gestion malheureuse ayant impacté le CPG, et sa direction. Le comité a multiplié les erreurs et les fautes de gestion. Vous trouvez ci-joint un document rédigé en ce sens.

Nous avons par ailleurs appris que la nouvelle directrice n'entrera en fonction qu'en janvier 2022.

Le disfonctionnement du Comité était aussi visible le soir même de l'AG. Par exemple les comptes n'ont pas été présentés par le Comité de manière claire et détaillée. Les membres n'ont pas eu accès à des copies imprimées, en ligne ou en projection.

Ainsi, l'Assemblée générale a élu quatre nouveaux membres. Cette élection était inscrite à l'ordre du jour au point 6, « nomination du Comité ». Mais le Comité a fait obstruction et a refusé de laisser l'Assemblée générale voter sa révocation avant la fin de la séance. Cette révocation a été acceptée par 34 voix pour, 7 contre et 1 abstention). Le Comité destitué a indiqué qu'il ne reconnaissait pas la validité de ce vote, estimant qu'il n'était que « consultatif ». Dans les faits, le Comité dirigé par Charles Pictet continue à se comporter comme s'il était légitime, alors qu'il n'a plus aucune compétence.

Le CPG traverse une crise institutionnelle sans précédent. Nous sommes convaincus qu'une solution rapide, censée, et éthique est possible.

Notre association a fait de grandes choses avec de petits moyens. Elle ne peut pas se permettre un conflit brutal entre un Comité destitué et l'Assemblée générale.

Les soussigné-e-s vous invitent dès lors, Monsieur le Conseiller administratif, à bien vouloir rappeler le Comité du CPG à la raison et l'enjoindre à respecter la volonté de l'Assemblée générale. Pour nous, l'option d'une réintégration de Joerg Bader est primordiale, en tant que curateur principal de son programme jusqu'au début des travaux. Ce programme, a été approuvé par le comité.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'expression de notre plus haute considération.

Adrien Jossa, avocat, Cologne

ACTES DE GESTION CONTESTÉS DU COMITÉ DU CPG 2020/2021

- Aucune réunion de travail n'a eu lieu entre le comité et la direction de mai 2020 à l'AG 2021.
- Le comité n'a pas apporté son soutien à la direction pendant la période de pandémie.
- Malgré les trois sollicitations du comité pour des dates limites de dépôt de dossier auprès de l'État pour l'obtention de subventions extraordinaires allant jusqu'à 300'000 CHF dans le cadre d'aide aux institutions pour la digitalisation au temps du coronavirus, aucun accord n'a été communiqué de la part du comité. L'absence de réponse du comité a mis l'équipe dans une situation de blocage pour des aides conséquentes.
- La direction du CPG n'a pas été informée de la participation du président du comité au concours d'architecture pour l'obtention du projet de rénovation du BAC, dans le cadre des activités professionnelles du président. La direction avait demandé un soutien d'expertise à la présidence en vue des réunions préparatoires consacrées à ces mêmes travaux, sans jamais eu de l'assistance de la part du président pendant les réunions préparatoires sur deux ans.
- Aucune des conditions nécessaires n'a été pas mis en place par le comité pour une passation professionnelle, conciliante, et pragmatique, d'une direction à l'autre. N'ayant pas été mis en contact avec la nouvelle directrice en poste, Joerg Bader l'a sollicité dans le but d'organiser un rendez-vous, témoignant de sa bonne volonté à construire une passation intelligente et cohérente, compensant ainsi le manquement de suivi du comité.
- Au-delà de l'effet d'annonce du président de faire des vernissages du CPG « un must » selon ses propres termes, il n'y a pas eu de travail de promotion auprès de potentiels nouveaux publics de la part du comité.
- Malgré les préoccupations formulées par trois des anciens présidents de l'association du CPG et l'inquiétude manifeste de cent artistes et photographes de la région lémanique concernant les conséquences dommageables pour la réputation de l'institution, le comité a ignoré la gravité de la situation et n'a pas pris les mesures nécessaires.
- Joerg Bader a travaillé à un programme pour le CPG jusqu'en décembre 2023, approuvé par le comité. Le comité avait alors initialement exprimé son souhait de mettre en place une nouvelle direction pour le début 2024. Par ailleurs, ces dispositions sont prévues par la convention signée par la ville de Genève et le président et le directeur du CPG.
- Aucune raison acceptable n'a été exprimée et motivée par le comité concernant le blocage en 24 heures à l'accès du directeur à son adresse électronique professionnelle. Cette situation irrégulière est d'autant plus surprenante qu'elle intervient alors que la prochaine directrice sera en poste en janvier 2021 et que Joerg Bader n'a pas été invité à récupérer les informations nécessaires à la préparation de son départ. Les courriels adressés à son compte j.bader@centrefotogeneve, sont lus par la direction administrative et la redirection ne se fait pas de manière automatique et instantanée mais manuelle et irrégulière. La violation de la correspondance électronique du directeur est une atteinte grave aux libertés individuelles.

- Les 1700 livres personnels du directeur sont à ce jour confisqués. Aucune information n'a été apportée par le comité concernant cette situation, ni à Monsieur Joerg Bader ni à l'AG.
- *Chien errant* de Claudio Moser, curaté par Joerg Bader, est une exposition du programme du CPG. Trois semaines avant l'inauguration le 22 juin 2021, le directeur a-t-il été écarté du travail sur sa propre exposition. Cette situation enfreint le droit d'auteur du curateur sur son projet et témoigne d'un manque de considération professionnelle de la part du comité pour les usages que devraient suivre la présidence d'une institution culturelle.

À ce jour, la situation reste préoccupante et non résolue. Le silence du comité et son refus d'évaluer les conséquences de ses actions est un signe critique qu'il ne peut désormais plus rester en place et doit rapidement être renouvelé. Les manquements graves du comité mettent en péril la viabilité du CPG, l'intégrité du programme curatorial de Joerg Bader, l'implémentation d'une transition intelligente et cohérente, et le futur de l'institution ainsi que sa respectabilité. En tant que membres de l'association, nos noms sont associés à l'institution et nous sommes responsables de notre implication en tant que membres. Il n'est pas acceptable pour nous que ce comité reste en place et nous demandons sa révocation totale. Nous souhaitons voir émerger un comité intégralement nouveau, constitué de personnes responsables et soucieuses des questions éthiques.



V I L L E D E
G E N È V E

Aux signataires du courriel du 14 août
2021 :membrescpag.ag.29.6@gmail.com

Genève, le 2 septembre 2021

Dysfonctionnement du comité du Centre de la photographie Genève

Mesdames, Messieurs,

Votre courriel du 14 août dernier et la pièce annexe transmise le 23 août a retenu ma meilleure attention. Je vous remercie de m'avoir partagé votre analyse de la gestion du comité de l'Association du « Centre de la Photographie, Genève » et vous remercie plus largement de l'intérêt que vous portez à cette institution essentielle à mes yeux.

La Ville et, plus particulièrement, mon Département soutiennent depuis plusieurs années le Centre de la photographie de Genève par le biais d'un financement encadré par une convention de subventionnement quadriennale mais aussi au travers d'acquisitions ou de soutiens ponctuels pour ses publications, ou en lien avec des manifestations.

En terme de gouvernance, le Centre de la photographie de Genève constituée sous forme d'association est une entité indépendante composée de membres et administrée par un Comité, lequel est notamment garant des engagements qui sont définis dans la convention de subventionnement passée avec la Ville de Genève.

Les décisions prises par le Comité de l'association CPG ne relèvent nullement de l'Administration municipale et la Ville n'a pas à interférer dans les choix opérés ou décisions prises concernant sa direction qui n'entrent pas nos attributions de subventionneur. Je saisis l'occasion pour préciser que je salue la nomination de Madame Danaé Panchaud comme nouvelle directrice par le Comité du CPG. Ce choix devrait permettre au CPG d'évoluer vers de nouveaux horizons de manière très prometteuse, après les longues années sous la direction très engagée et créative de Joerg Bader. Je me réjouis que le CPG puisse ainsi perpétuer et développer son aura et son assise aussi bien locale qu'internationale, en partenariat étroit avec mon département et les autres acteurs de la scène genevoise en particulier.

Bien entendu, je tiens sensiblement à ce que le CPG puisse se projeter sereinement vers sa quarantième année d'existence et je demeure toujours attentif à ce que l'Association puisse être en mesure de pleinement réaliser les buts qu'elle s'est fixée.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et en espérant vivement le retour rapide à la sérénité au sein du CPG, je vous prie de croire, Messieurs, Mesdames, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Sami Kanaan